

# JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

---

N<sup>o</sup>: XV.

A V R I L 1791.

DIMANCHE 17.

Séance du Jeudi 7.

**O**n s'occupa des matières économiques suivant l'ordre établi pour traiter des différents objets.

On informa les Etats, que feuë Madame de *Denhoff Rogaliniska*, avoit légué 50,000. florins à la République. On fit ensuite la lecture de quelques projets sur la réforme de l'imposition des peaux; Ils rencontrèrent beaucoup d'oppositions. La Chambre se trouva partagée en deux opinions principales; La première, d'établir une imposition pécuniaire sur les peaux & de les laisser aux propriétaires. La seconde, que les petites Villes de campagnes payeroient 3. gros de cuivre par florin de tous les impôts permanents. Mais comme cette imposition n'auroit pas porté également sur tous les Citoyens, elle fût rejettée. On proposa d'établir dans les principales Villes, pour chaque Boeuf ou Vache, une *Accise* de 12. florins, & de 10. florins dans celles de l'ordre inférieur. On alloit décider cet objet, lorsque Mr. *Dlufki* observa, qu'il falloit préalablement s'assurer si la mutation de cet impôt ne porteroit point préjudice au Trésor; & qu'il croyoit

à propos de charger la Commission d'examiner quel en feroit le résultat.

La Séance fût limitée au lendemain.

*Séance du Vendredi 8.*

Mr. Koffowksi, grand Trésorier de la Couronne, informa les Etats, que l'imposition pecuniaire, projetée dans la Séance précédente, ne produiroit pas autant que les peaux prises en nature; & que le projet de Mr. Mosczynski, qui impose 12. par feu, ne seroit pas non plus aussi avantageux que l'impôt déjà Etabli. Après de longues discussions, le dernier projet passa à une pluralité de 137. voix, contre 23.

La Séance fût ajournée au lundi suivant.

*Séance du Lundi 11.*

On passa en Loi le projet qui avoit été décidé dans la dernière Séance. Il porte qu'au lieu de peaux en nature, on payera dans toutes les Villes l'imposition suivante:

Pour un Boeuf - - - -	18. fl:
Pour une Vache - - - -	14.
Pour un Veau, suivant son âge - -	2. à 6. fl:
Pour un Porc gras - - - -	3.
Pour un Porc maigre - - - -	1.
Pour un Bouc, Chèvre, ou Mouton - -	20. gr:

Les Commissions seront chargées d'épargner les frais de perception de cet impôt.

Les Cuirs préparés ne payeront aucun droit de sortie; & l'on ne pourra exporter de peaux crues, sous peine de confiscation, dont deux tiers feront pour le dénonciateur, & un tiers pour le fisc.

A la demande de Mr. *Moszynski* Nonce de *Braclaw*, les hopitaux & Couvents Mendiants, furent exempts de cet impôt.

On limita la Séance au lendemain.

*Séance du Mardi 12.*

On rendit compte de l'état des finances du Trésor de la Couronne pendant le dernier semestre.

Les différents impôts ont produit: 21,715,635. fl: 18. gr:

La liste civile & Militaire, ainsi que les autres dépenses, se portent à 14,820,834. fl: 3. gros.

Il reste en Tabac, arrérages, & en argent comptant, 7,466,596. fl: 15. gros.

Mr. *Koffoufski*, Grand Trésorier de la Couronne, fit une motion pour quittancer la Commission du Trésor. Ce qui fut différé, parceque les griefs contre quelques décrets judiciaires de cette Magistrature, ne sont pas encore examinés.

Les Etats assurèrent, par une pluralité de 108. voix contre 31. à Mr. *Prebendoufski*, Directeur général des Postes, la somme de 240,000. florins hypothiquée sur la starostie de *Solec*, sous la réserve qu'il prêteroit serment par devant la Commission du Trésor, qu'il n'a rien touché du Gouvernement Prussien pour sa prétention.

La Séance fut limitée au jeudi suivant.

*Séance du Jeudi 14.*

La Députation pour la Constitution présenta le projet des Municipalités dont les Etats l'avoient chargée de faire la rédaction. Mr. *Chreptowicz* Chancelier de Lithuanie, prononça à ce sujet un discours aussi élo-

quent que Patriotique, dans le quel il fit sentir, d'une manière évidente, combien il est essentiel pour la République de rétablir les Bourgeois dans leurs anciens priviléges. Il alléguera entr'autres motifs, que l'expérience doit servir de règle à tout Gouvernement.—Que les Villes de la Pologne étoient florissantes tant que les anciennes Lois subsistoient en leur faveur; que depuis qu'elles ont été abolies, elles sont tombées dans l'avilissement, & il ne leur reste aucunes traces de ce qu'elles ont été autrefois. Il observa, comme membre de la Commission chargée de l'examen de leurs priviléges, que la Députation pour la Constitution leur avoit trop peu accordé pour les voir s'élever de leurs ruines, & ouvrir à l'Etat une source intarissable de richesses & de prospérités.

Mr. Suchorzeufki, Nonce de *Kalisz*, qui avoit toujours paru fortement s'opposer aux pétitions des Villes, manifesta les intentions les plus favorables à leur égard. Il présenta à ce sujet un plan, qui le fait regarder comme vrai protecteur du Tiers-Etat. Ce plan contient plusieurs articles qui rencontrèrent de vives oppositions; Mais l'opinion de l'intégrité & des Lumières de ce vertueux Citoyen, captiva les esprits; en sorte qu'après quelques débats, & des instances pressantes de Sa Majesté, qui prit quatre fois la parole pour déffendre avec énergie les priviléges des Municipalités, ce projet, contre l'attente du public, passa à l'unanimité. Il porte en substance, que la Loi *nemini nem captivabimus* &c. s'étendra sur tous les Citoyens quelconques — Qu'on exemptera les Villes des Juridictions des Palatinats & Starosties, ainsi que des Civiles & Ecclésiastiques, vu qu'elles auront leur Magistra-

ture & leur Police particulière. Elles éliront parmi leurs Citoyens bien possessionnés, des plénipotentiaires pour toutes les Diètes ordinaires. Les Etats Choiseront ensuite entre ces plénipotentiaires, des sujets d'une capacité reconnue pour être membres des Commissions de la Police & des jugemens assessoriaux, qui, en nombre égal avec les Nobles, auront voix active. Ces Commissaires seront pensionnés par l'Etat & annoblis après avoir vaqué aux fonctions publiques. Les Bourgeois dans l'Etat Eclésiastique, pourront être promus aux Prélatures, Canonicats, & posséder des Bénéfices séculiers & réguliers. Dans le Militaire, ils pourront parvenir à tous les grades, excepté dans la Cavallerie Nationale. On délivrera, à quiconque obtiendra le brevet de Capitaine, un Diplôme de Noblesse sans payer de timbre. Ils pourront acquérir des terres ; & quant ils deviendront propriétaires d'une Ville ou d'un village, ils seront annoblis à la première Diète s'ils en font la demande. — Les Assesseurs Bourgeois auront voix à la Diète pour y faire des représentations. Chaque Diète en ennoblera trente, que l'on choisira parmi ceux qui se seront distingués dans des établissements de commerce, Manufactures &c. Ces entreprises ne dérogeront point désormais à la Noblesse, ainsi que le droit de Bourgeoisie. Les Nobles ayant des possessions dans les Villes, reléveront des Jurisdictions d'icelles.

Les Etats ayant donné force de Loi à cette esquisse de projet, chargèrent les Députations pour la Constitution & les Municipalités, de former, sur ces principes irrévocables, un plan détaillé pour le présenter, à

---

la décision de la Diète , qui l'adoptera en entier , ou le renverra pour être modifié.

La Séance fût ajournée au lendemain.

---

## AVERTISSEMENT.

**N**ous nous étions proposés de donner à la suite des séances, des Nouvelles politiques intéressantes ; mais comme elles ne nous sont pas parvenues à tems , nous les ferons paraître samedi prochain par Supplément.

*N.B. Les Personnes qui ne sont pas abonnées & qui désireront se procurer les feuilles de ce Journal, peuvent s'adresser à Mr. de Trattnern libraire Rue des Sénateurs vis-à-vis le Palais de S. A. Mgr. le Prince Primat. Le prix , pour chaque Journal , est de 1. florin 15. gros.*

# S U P P L E M E N T

A U

N<sup>o</sup>: XV.

1791.

---

## NOUVELLES POLITIQUES.

**U**n Courrier arrivé à Varsovie , a apporté la nouvelle que le Prince Galliczin , a eu un avantage sur les Turcs audelà du Danube . Cette action a eu lieu à Isatschi non loin de Makschin , où s'étoit porté sept mille hommes de Troupes Turques sous le commandement d'un Bacha , ami du Grand-Visir , que l'on dit prisonnier . Lors de l'expédition de l'Estatfette , le nombre des combattans morts de part & d'autre étoit inconnu . Il paroît que cette action n'est dans le fond , qu'une déroute des Turcs & de peu d'importance .

L'ultimatum annoncé de la part des Cours alliées , n'est pas encore expédié de Berlin . Les uns attribuent ce retard à des avis postérieurs du Cabinet de S. James , & à sa demande de différer encore , soit à cause des menées de l'opposition en Angleterre , soit à cause d'une nouvelle ouverture de médiation qu'on dit être analogue à celle déjà proposée par le Danne-marc , & renouvelée par la Cour d'Espagne .

Cependant le parlement d'Angleterre a adressé au Roi le remerciment d'usage sur la part qu'il a bien voulu prendre à la prospérité & à la gloire de la Grande-Bretagne. L'Armement tout disposé, l'ordonnance de la presse des Matelots exécutée, doivent être facilités par tous les préparatifs faits précédemment ; comme l'ont annoncé tous les papiers publics.

Le Roi de Prusse paraît cette fois disposé à entrer en campagne ; tout, dans ses Etats, est sur le pied de Guerre.

La Russie s'est renforcée considérablement du côté de la Livonie & de la Russie-Blanche. Elle a fait passer dans la plus mauvaise saison, un grand train d'artillerie pour garantir ses forteresses de Revel & de Riga.&c.&c. On prétend cependant que l'armée de ce côté là n'est pas bien considérable, & qu'elle ne passe pas le nombre de trente mille hommes de troupes régulières.

Un Courrier expédié de Constantinople le 28. du mois passé, a porté la Nouvelle que les préparatifs de la Porte pour la continuation de la Guerre, sont immenses ; que le crédit dont jouit le Vizir actuel, influence sur la facilité avec laquelle les troupes Asiatiques se rendent à son Camp. La Flotte est nombreuse & prête à sortir. La Déposition du Mufti, la mort de son successeur vingt-quatre heures après son élévation, la disgrâce de tous les amis de l'ancien Mufti & du système de pacification, ne peuvent qu'influer beaucoup sur la continuation de la Guerre.

On ne fçait rien des Négociations du Congrès de Szistow. La communication Directe entre Szistow & Constantinople est interrompue, & les Courriers font obligés de se détourner pour passer par le Camp du Visir ; ce qui ne montre pas de la part des Turcs un grand empressement à se préter aux conditions des Puissances Médiatrices.



